

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - Frs 15.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## DEUX DELEGATIONS OPPOSEES A OTTAWA

MM. J. O. Garéau, O. Lemire, G. Marso-lais et J. A. Beaudry sont partis à Ottawa aujourd'hui 23 mars pour affaires concernant les Timbres de Commerce.

Nous apprenons en même temps qu'une délégation réunie par les Compagnies de Timbres de Commerce se rend également à Ottawa pour protester contre les mesures demandées à l'encontre de ce système de timbres.

Nous aurons sans doute, d'ici notre prochain numéro, des renseignements intéressants sur les résultats obtenus par ces deux délégations et nous ne manquerons pas d'en faire part à nos lecteurs.

## LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LA LOI DES FAILLITES

La Chambre de Commerce à sa réunion de mercredi a voté une résolution renouvelant sa demande au gouvernement de doter le pays d'une loi fédérale relative aux faillites.

Nos voisins ont été longtemps réfractaires à l'idée d'une loi fédérale des faillites et maintenant que cette loi a subi l'épreuve de plusieurs années d'expérience, nous sommes persuadés que le commerce tout entier protesterait contre toute tentative sérieuse de l'abroger.

Plusieurs projets de loi sur la matière ont vu le jour depuis quelques années dans notre pays, ils n'ont même pas été discutés devant les Chambres.

A maintes reprises nous avons demandé dans nos colonnes quelle puissance était assez forte pour s'opposer à une loi fédérale des faillites que demandent également les commerçants et les industriels et nous n'avons jamais eu de réponse à cette question.

Nous félicitons la Chambre de Commerce du District de Montréal de ne pas se laisser décourager par l'inaction du gouvernement et de lui rappeler avec fermeté et persévérance ce que le commerce attend de son action.

Voici la résolution adoptée mercredi par la Chambre de Commerce :

La Chambre de Commerce, à sa séance d'hier adoptait la résolution suivante au sujet de la loi des faillites qui préoccupe depuis si longtemps les gens d'affaires :

"Considérant que jusqu'à présent, le commerce n'est protégé d'une manière égale dans tout le pays que par la loi sur la "comptabilité obligatoire" pour tout marchand, — mesure précieuse, mais insuffisante pour assurer la stabilité et les garanties du commerce.

Considérant que la Chambre de Commerce du district de Montréal n'a cessé dans le passé, — ainsi que l'attestent, du reste, ses résolutions qui remontent à l'année 1888, — d'attirer l'attention du gouvernement du Canada sur l'urgence qui s'affirme de décréter une loi de faillite uniforme pour tout le pays.

"Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat est de faire une législation unique pour toutes les provinces, comme remède aux systèmes législatifs (souvent en antagonisme flagrant) en vigueur dans des provinces contigues.

"Résolu. — Que la Chambre de Commerce du district de Montréal, réaffirme les résolutions qu'elle a déjà adressées au gouvernement sur cette vitale question, dans l'espoir qu'il voudra bien lui accorder toute l'attention bienveillante que sa haute importance comporte."

## LA MONNAIE AMERICAINE AU CANADA

La menue monnaie d'argent de nos voisins encombre le Canada et l'attention du Ministre des Finances a été attirée sur cette situation à laquelle il serait à souhaiter qu'on trouvât un remède.

Ce remède est facile si on veut qu'il soit radical, c'est-à-dire si on veut éliminer complètement du Canada la mon-

naie d'argent des Etats-Unis. Une loi qui en interdirait la circulation dans toute l'étendue du Canada et qui édicterait une pénalité contre quiconque en ferait usage dans les transactions serait une loi radicale, en effet, à condition toutefois qu'on tint la main à sa mise en vigueur.

Nous ne pensons pas que l'Association des Banquiers du Canada qui, dans son assemblée du 14 de ce mois, a discuté les moyens de collecter et d'exporter la monnaie américaine demande une mesure aussi radicale.

Nous ne croyons pas non plus que le gouvernement veuille pousser les choses aussi loin, bien qu'il aurait grand profit, au cours actuel de l'argent, à émettre la somme de monnaie divisionnaire canadienne nécessaire au remplacement de la monnaie américaine actuellement en circulation au Canada.

Nos voisins n'admettent pas chez eux les pièces d'argent ni même les billets du Canada et le Canadien qui se rend aux Etats-Unis, s'il n'a pas eu la précaution, avant son départ, de se munir d'argent américain, sait ce que le change lui coûte de l'autre côté de la frontière.

Nous sommes ici tolérants, plus tolérants, mais notre tolérance n'est pas absolument désintéressée. Supprimons au Canada la monnaie américaine ou frappons-la d'un agio tel qu'elle ne soit acceptée que pour sa valeur intrinsèque et du coup nous mettons un obstacle au commerce sur toute la ligne frontière et nous éloignons ou écartons maints touristes américains. Si nous n'écartons pas ces touristes, nous les empêcherons du moins de dépenser leur menue monnaie et la même monnaie des Américains qui visitent annuellement le Canada se chiffre par milliers de dollars.

Le meilleur moyen peut-être d'éviter un encombrement de monnaie américaine au Canada serait de passer des conventions avec le gouvernement des Etats-Unis, comme la France en a passé une avec ses voisins, la Belgique, la Suisse, l'Italie et l'Espagne.